

Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 21 (1913)
Heft: 3

Artikel: L'abbaye de Payerne. XXV
Autor: Reymond, Maxime
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-18909>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 17.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ABBAYE DE PAYERNE

(Suite)

XXV

La révolte de 1420 avait désassocié les intérêts de la ville de Payerne de ceux du couvent, mais elle n'avait pas ébranlé sérieusement la fidélité des bourgeois au duc de Savoie. Cependant, en échange de sa justice et de sa protection, celui-ci ne cessait de réclamer à ses sujets de l'argent et des soldats. En 1420¹, les bonnes villes de Vaud dont était Payerne) accordent au duc un subside pour l'achat de la terre de Bourbon; en 1428², subside pour la dot de la duchesse de Milan. En 1435³, les mêmes villes entretenirent pendant deux mois 200 brigands (soldats) et payèrent dans ce but 2000 florins; Payerne, imposée de 250 florins pour sa quote-part, fit des difficultés, et le bailli de Vaud avait commencé des saisies pour se récupérer; Moudon en avait fait de même pour les 200 florins qui lui incombait; les deux villes firent finalement accord avec le prince le 16 février 1435. L'année suivante, le 28 août 1436, Louis de Savoie, lieutenant général de son père le duc Amédée, reconnut avoir reçu de la ville de Payerne 2000 florins à titre de prêt⁴. L'opération ne put se faire, semble-t-il, sans une imposition spéciale des bourgeois, car le 24 août 1437, Louis de Savoie nomma Jean Comtesson alias Detrey et

¹ Grenus, *Documents*, p. 45.

² Id., p. 48.

³ Id., p. 51 et A. C. V., *Nouveaux titres*, n° 1356.

⁴ A. C. V., *Nouveaux titres*, n° 1357.



DAVID GENTIL

Imprimeur et astrologue.

Jaquet Mochuz, à Payerne, ses huissiers dans cette ville en leur donnant pouvoir de mettre à exécution les ordres des syndics de Payerne relativement aux impôts dus par les habitants pour les besoins de la ville, surtout pour la réparation des remparts¹. Il y avait donc résistance de la part des bourgeois. Nous avons d'ailleurs montré avec quelle peine, en 1449, les bonnes villes accordèrent un nouveau subside de 2000 florins².

A côté des allocations financières, il y avait les secours donnés en soldats. En 1442, le banderet de Payerne Jaques Meller conduisit en Bresse six archers³ — dont Pierre Dieu le Veut — six arbalétriers dont un à cheval, six coulouvre-niers dont un à cheval, huit lances, dix épieux, plus quatre hommes escortant le banneret à cheval, et quatre autres pour mener les chevaux de bataille. En 1456⁴, on voit que la ville entretient six balistiers (soldats maniant des arbalètes sur affût) et soixante-deux sagittaires ou archers. En 1449⁵, la ville acheta trois douzaines de balistes pour 72 florins d'or. Archers et arbalétriers s'exerçaient au tir par région. On voit en 1449 ceux de Payerne s'exercer avec ceux de Moudon. Une curieuse indication des archives est l'indication « des armes » dont s'accommodèrent les personnes qui furent compagnons d'armes de Payerne en 1460⁶. On y voit entre autres que Jean Mectat a la tunique d'Hugues Crostel et le chapeau (*capellam*) de Jean Uldry. Claude Fissicans a la salade et le *barbam* de Pierre Lombard et la lance de Pierre de Sassel. P. Guignard a la baliste et Jean Wallacrest le ceinturon de Girard Pictet, les *galliardon* de Pierre

¹ A. C. V., *Nouveaux titres*, n° 1362.

² *A travers les vieux comptes de Payerne*, p. 25.

³ Arch. Payerne, titre.

⁴ Arch. Payerne, *Registre A*, p. 23.

⁵ Arch. Payerne, *Comptes de ville*.

⁶ Arch. Payerne, *Registre A*, p. 33.

de Sassel, l'épée et le carquois de Jean Maringo, la coulouvreine de Nicod Crostel et la salade d'Ant. Burriod. Jean de Trey a le *gorgerin* de P. Bonet et Ant. Burriod le *giserant* de Pierre Niblo.

Ces troupes n'étaient pas inutiles, car non seulement les Payernois avaient à prendre part aux expéditions du duc de Savoie au dehors, mais parfois la guerre était tout autour d'eux. C'est ainsi qu'en 1447, elle éclata entre le duc et la ville de Fribourg, ce qui mit les Payernois dans un grand embarras. En effet, s'ils étaient — de fait — sujets du duc, ils avaient d'autre part un traité de combourgeoisie avec Fribourg. Ils paraissent avoir hésité, car ils durent subir en décembre 1447 une garnison formée de bourgeois de Morges¹. Comme après huit jours de garde ceux-ci voulaient retourner chez eux, le comte François de Gruyère, capitaine général du pays de Vaud, les pria le 29 décembre de n'en rien faire. Finalement, les Payernois et avec eux les Bernois prirent parti pour le duc et allèrent en février 1448 assiéger Fribourg. On rapporte même qu'ayant saccagé et ruiné les bâtiments hors des remparts, ils capturèrent l'avoyer de Fribourg, Guillaume Felga; les chroniques fribourgeoises ne disent cependant rien de pareil. La guerre se termina le 10 juillet 1448 par la défaite des Fribourgeois qui durent subir à Morat de très dures conditions². Le souvenir de l'hésitation primitive des Payernois persistait-il? Nous ne savons. Mais le duc de Savoie se crut obligé de leur demander un nouveau serment de fidélité. Le compte de ville de 1448-49 mentionne, en effet, que le mercredi après le dimanche de *Reminiscere* (12 mai) au soir, le jeudi tout le jour et le vendredi matin, le « seigneur bailli de Vaud reçut le serment des gens de la ville de Payerne et de Cor-

¹ M. D. R., XXIII, n° 512.

² Daguet, *Histoire de la ville de Fribourg*, p. 90, et A. C. V. *Nouveaux titres*, n° 1369.

celles de la part de l'illustre prince de Savoie ». La ville paya les dépenses qui montèrent à 150 francs.

La guerre faillit recommencer peu après, mais cette fois-ci entre le duc de Savoie et Berne. Les Bernois se plaignaient de n'avoir pas été suffisamment récompensés de l'appui qu'ils avaient donné au duc en 1448. Le prince de Savoie mit de nouveau en 1452 les villes de la Broye en état de défense, et les États de Vaud se réunirent à Payerne le mardi avant la Toussaint en la maison de Pierre Banquet-taz, pour délibérer de la situation¹. Les hostilités, cependant, n'éclatèrent pas, le duc ayant promis 15,000 goulden aux Bernois. Mais toute trace du conflit de 1448 n'avait pas encore disparu, car les Payernois s'étaient refusés à supporter toute la charge des dépenses qu'ils avaient dû faire en cette occasion, et le conseil ducal à Chambéry en avait imposé une part à ceux d'Estavayer; en décembre 1455, cette affaire était encore l'objet de contestations².

XXVI

Vingt ans plus tard, de nouvelles hostilités, beaucoup plus graves, éclataient : la guerre de Bourgogne. Nous n'avons pas à revenir sur les causes de ce conflit, ni sur son développement. Constatons seulement qu'il mettait une fois de plus dans une situation très délicate la ville de Payerne qui, d'une part, dépendait de la maison de Savoie, de l'autre était l'alliée de Berne et de Fribourg. L'abbaye de Payerne était aux mains de Jean-Louis de Savoie, oncle du duc, et un autre oncle, Jaques, comte de Romont, avait reçu ou pris la ville en apanage; il en confirma le 10 octobre 1471 les franchises³ et en 1476 n. Girard de Tretorens y fonctionnait en

¹ Grangier, *Annales d'Estavayer*, p. 211.

² Arch. Payerne, *Registre A*, p. 22.

³ M. D. R., VIII, Fred. de Gingins, *Episodes de la guerre de Bourgogne*, p. 129 et 439.

son nom comme lieutenant de l'avoué, tandis que Jean de Trevaul et Jean Banquetaz étaient recteurs ou syndics de la ville.

Au début des hostilités, en mai 1475 ¹, l'armée des Confédérés, revenant de conquérir le Pays de Vaud, s'arrêta à Payerne où elle fut licenciée. Les Confédérés avaient été reçus en amis dans cette ville, malgré l'autorité du comte de Romont, et n'y avaient commis aucune violence. Ils devaient y revenir six mois plus tard. Le 14 octobre 1475, les Bernois déclaraient la guerre à Jaques de Savoie. Le lendemain, aidés des Fribourgeois, ils prenaient Morat. Le lundi 16 octobre, les alliés occupaient Payerne. Ils n'y firent que passer, y laissant un bailli bernois dont nous ne connaissons pas le nom et une petite garnison fribourgeoise commandée par Hans Lary ². Ils continuèrent leur route sur Estavayer, renforcés par un contingent de soldats payernois. C'est l'un de ces derniers qui, le lendemain 17, indiqua aux alliés qu'Estavayer pouvait être prise du côté du lac ³, et provoqua de la sorte le cruel massacre de la garnison. De cette ville, les Confédérés se dirigèrent sur Yverdon, puis sur Cossonay, Morges, Lausanne, et revinrent à la fin d'octobre par Vevey, Rue et Romont, dans leur pays.

En se retirant, les alliés avaient laissé à Payerne leur garnison, et au commencement de décembre, Berne y envoya Pierre Baumgartner comme commandant de place. Mais au mois de janvier 1476, le comte de Romont, revenu de Lorraine où il avait accompagné l'automne précédent le duc de Bourgogne, reprit la ville d'Yverdon et se mit à faire le siège du château resté entre les mains des Confédérés. A cette nouvelle, les Bernois ordonnèrent aux quatre-vingts sol-

¹ M. D. R., t. VIII, pour la plupart des détails ci-dessus, ainsi que Tillier, *Histoire de Berne*, t. II, p. 237 et suiv.

² Daguët, *Histoire de Fribourg*, 154.

³ J. Olivier, *Le canton de Vaud*, t. II, p. 725, et Grangier, *Annales d'Estavayer*, p. 242.

dat fribourgeois demeurés à Payerne de marcher sur Yverdon, ce qu'ils firent, suivis de près par l'armée bernoise. Yverdon fut délivrée. Néanmoins le duc de Bourgogne et le comte de Romont reconquirent les principales villes du Pays de Vaud aussi facilement qu'ils les avaient perdues. Payerne fut reprise à la fin de janvier. Frédéric de Gingins rapporte que deux Payernois « messires Loys de Goumoëns et Mermet de Mont se laissèrent couler de nuit avec des cordes le long des murailles » pour rejoindre plus vite l'armée du comte ¹ ». Cela suppose qu'après l'expédition d'Yverdon, la petite troupe de Lary était rentrée à Payerne et essayait de résister. Cette résistance ne dut pas être de longue durée.

Après la bataille de Grandson (2 mars) les Confédérés revinrent sur leurs pas, mais pour se remettre bientôt après en route. On les voit repasser le 10 mars à Payerne où le Conseil d'Estavayer avait envoyé une grande quantité de pain et quinze setiers de vin, afin de détourner par là la colère des alliés ². Au commencement d'avril, le capitaine bernois de Morat s'inquiète de mouvements hostiles qui pourraient venir de Payerne ³. Jacques de Savoie, retiré à Romont, surveillait, en effet, de là tous les environs, et à Payerne même, il avait certainement les sympathies d'une partie de la population. Bientôt, après avoir groupé 8000 hommes entre Estavayer et Payerne, il allait mettre le siège devant Morat, suivi par le duc Charles le Téméraire. On sait le reste. Le 22 juin, la bataille décisive était livrée et le duc de Bourgogne voyait sa puissance anéantie. Son lieutenant, le comte de Romont, qui avait tenu tête avec succès aux Confédérés, put se retirer avec 4000 hommes sur

¹ M. D. R., t. VIII, p. 217. Il ne s'agit pas ici d'un noble de Goumoëns, mais d'un membre d'une famille bourgeoise de Payerne. Les du Mont étaient également bourgeois.

² Grangier, *Annales d'Estavayer*, p. 246.

³ Ochsenbein, *Urkunden der Belagerung und schlacht von Murten*, p. 95, 96.

Payerne qu'il ne fit que traverser, rentrant à Romont le soir même de la bataille. Trois jours après, les Suisses réoccupaient Payerne.

Les documents nous manquent pour définir exactement l'attitude des Payernois pendant cette époque troublée. Il y en eut évidemment dans les deux camps. C'est ainsi que l'un d'eux, Louis Goumoëns ¹, faisant son testament à Genève le 1^{er} juin au moment de reprendre sa place dans l'armée romande en marche sur Morat, déclare qu'au moment où « la guerre a éclaté ensuite de l'invasion des Allemands de Berne et de Fribourg et des Valaisans, il incombe aux bons patriotes de combattre pour la patrie ». C'est la patrie vaudoise qu'il voit menacée par les Confédérés. D'autre part, les chroniqueurs bernois et fribourgeois mentionnent toujours la présence de contingents payernois chez les alliés : « allèrent toujours ceux de Payerne es batailles et guerres avec les susdites alliances », dit une chronique, suspecte, il est vrai ².

Ne croyons d'ailleurs pas que ces allées et venues suspendaient complètement la vie économique à Payerne. Le 16 octobre 1475, le jour même où les Confédérés entraient dans la ville, deux bourgeois passaient calmement une reconnaissance de dette envers le couvent ³. Le 28 juin 1476, n. Girard Mestral en faisait de même pour une autre dette qui remontait à la guerre de 1449 ⁴.

Le 20 septembre 1476, Girard de Tretorens, lieutenant de l'avouerie de Payerne, rendit ses comptes, suivant l'usage. Malheureusement, l'inventaire du XV^e siècle ⁵ qui mentionne

¹ Voir plus haut, A. C. V. *Nouveaux titres*, n° 2083.

² Cf. J. Olivier, *Le canton de Vaud*, t. II, p. 720, note d'après la *Chronique de la guerre de Bourgogne*.

³ Arch. Payerne, Reg. A.

⁴ Arch. Payerne, Reg. A.

⁵ Arch. de Fribourg.

l'acte ne dit pas à qui les comptes furent rendus, au duc de Savoie ou aux Bernois. Ce qui est certain, c'est que, lorsque les Confédérés eurent rendu le 21 février 1478 le Pays de Vaud non pas au comte de Romont, mais au duc Philibert de Savoie, Girard de Tretorens demeura en fonctions. François de Billens, bailli de Vaud, ayant prêté serment le 19 mai comme avoué de Payerne¹, Girard s'acquitta le 7 juin du même serment pour ce qui le concernait².

A partir de ce moment, l'administration de la ville de Payerne reprend ses allures accoutumées, sans rien de particulièrement notable jusqu'au commencement du XVI^e siècle. Mentionnons pourtant qu'en 1482 des bagarres s'étant produites entre Payernois et Staviacois, les deux villes, plutôt que d'en venir aux mains, réglèrent le différend dans des banquets³. Le 8 décembre, les membres des conseils d'Estavayer et de Payerne dînèrent ensemble à Cugy, et réglèrent que quiconque d'une ville chercherait querelle dans l'autre payerait une amende de dix livres. Le procédé fut jugé si bon, que le dimanche suivant 15 décembre, cent vingt Payernois allèrent banqueter avec ceux d'Estavayer, et que le dimanche après, ils rendirent à leur tour l'invitation. Il valait mieux évidemment éviter le conflit de cette manière qu'en maniant balistes et coulevrines.

XXVII

Jean-Louis de Savoie, évêque de Genève et abbé de Payerne depuis 1451, était mort le 4 juillet 1482⁴. Immédiatement, le bailli de Vaud, Humbert de Pontherose, alla pren-

¹ A. C. V., *Reg. cop. Payerne*, II.

² Arch. Payerne, *Minutaire Landest*.

³ Grangier, *Annales d'Estavayer*, p. 257.

⁴ Gauthier, dans les *Mém. et Docum. de l'Acad. Salésienne*, XXII, p. 3.

dre possession de l'abbaye au nom du duc Charles, accompagné de Claude Bochier, procureur de Vaud, et d'Antoine de Plastro, clavaire ducal¹. Le duc entendait bien conserver ce riche bénéfice dans sa maison. Mais le pape Sixte IV de la Rovère avait déjà pourvu à ce poste un Bernois, Burcard Stœr, prévôt d'Amsoldingen, qui prit possession et refusa par deux fois de remettre l'abbaye aux représentants du duc². Celui-ci se plaignit à Rome, et finalement il obtint gain de cause. Burcard Stœr est encore commendataire de Payerne le 14 mars 1483³, date à laquelle il amodie la tuilerie du couvent à Claude Bergier, de Filly, à charge d'une redevance annuelle de 2000 tuiles et à condition de vendre 33 sols les 1000 tuiles et carrons aux gens de Payerne. Le 3 juin⁴, le pape avise les Bernois qu'il a nommé commendataire du monastère de la reine Berthe, un autre oncle du duc, François de Savoie, dont il allait faire encore bientôt un archevêque d'Auch et un administrateur de l'église de Genève. François de Savoie mourut à son tour le 6 octobre 1490⁵, sans avoir marqué son passage par quelque événement notable. Après lui, c'est encore un Bernois, le fameux prévôt Jean Armbruster, qui convoita la commende du monastère, de même que quelques mois plus tard il jeta son dévolu sur l'évêché de Lausanne. On le voit agir comme abbé dans un titre de la fin de 1490⁶, mais il dut céder la place peu après à un haut dignitaire de la cour de Rome, le Gênois Antoine Pallavicini, cardinal aux titres de Sainte-Anatasie et de Saint-Praxède.

C'était un très gros personnage que le cardinal Antoine

¹ Arch. Turin, *Comptes de Moudon*.

² A. C. V., *Nouveaux titres*, n° 2563.

³ Arch. Turin, *Comptes de Moudon*.

⁴ *Quellen für Schweizergeschichte*, XXI, p. 162.

⁵ Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, t. II, p. 112.

⁶ M. D. R., XIII, p. 113.

Pallavicini ¹. On le voit successivement ou en même temps évêque de Vintimille en Italie en 1484-1507, d'Orense en Espagne en 1486-1507, cardinal en 1489, évêque de Tournai en Flandre en 1491-94, de Pampelune en Espagne en 1492, de Lamego en Portugal en 1492-93, de Lectoure en France 1494-98, de Tusculum et de Preneste en Italie en 1503, camérier de l'Eglise romaine en 1493, légat du pape en France en 1495. Il était, en outre, pourvu d'une demi-douzaine d'abbayes en France, en Italie et en Espagne, et il ne dédaigna pas le bénéfice de Payerne. Le 8 février 1491, le pape Innocent VIII écrit aux Fribourgeois, leur demandant leur appui pour mettre le cardinal Pallavicini en possession de Payerne, à l'exclusion de Jean Armbruster ². Cette intervention fut couronnée de succès, car le 14 septembre 1491 le pape en remercia les Fribourgeois ³. Il y eut cependant quelques difficultés, car le 13 décembre 1492, le pape chargea les officiaux de Lausanne et de Genève de protéger le monastère de Payerne contre ceux qui détenaient ses biens ou les avaient endommagés ⁴.

Le cardinal Pallavicini apparaît dans plusieurs actes relatifs à Payerne. En 1497, il renouvela l'amodiation de la tuilerie ⁵. Le 9 novembre 1500, étant à Rome, il passa contrat avec Rodolphe Benoît, prieur de Perroy, auquel il amodia les revenus de la mense abbatiale, moyennant une redevance annuelle de 650 ducats d'or — environ 30,000 francs — dont 50 ducats devaient être affectés aux réparations du monastère ⁶. Il resta commendataire du couvent, vraisemblablement

¹ Eubel, *Hierarchia*, t. II, p. 21, 58, 60, 112, 189, 193, 233, 278 et t. III, p. 4.

² Arch. de Fribourg.

³ Arch. de Fribourg.

⁴ A. C. V., *Nouv. titres*, n° 1213.

⁵ A. C. V., *Nouv. titres*, n° 2563.

⁶ A. C. V., *Reg. cop. Payerne*, 1175.

jusqu'à sa mort, survenue le 11 septembre 1507. Un nouvel abbé, Jean-Amé Bonivard, apparaît dès 1508.

Il va sans dire que tous ces abbés commendataires laissaient à d'autres l'administration du monastère. Ils avaient des vicaires généraux : Amédée Mestral, prieur de Montricher, en 1476; Nicod Benoît, prieur de Perroy, de 1476 à 1480; Jaques des Graz, chanoine de Neuchâtel, de 1486 à 1489; Rodolphe Benoît, prieur de Perroy, en 1490-1500; Claude Marchand, d'Aubonne, ensuite.

Mais ces vicaires généraux n'étaient eux-mêmes que des administrateurs et la vie religieuse du couvent leur échappait. C'est pourquoi, dès le gouvernement de Félix V, en 1450, un nouvel office fut créé, celui de prieur claustral, dont le titulaire prit la direction du couvent et assura la discipline, ou plutôt l'ancien sous-prieur fut promu prieur. Guillaume de Tretorens, mort en 1454, fut le dernier sous-prieur. Après lui, Girard Banquetaz fut prieur claustral de 1450 à 1467, Otthonin d'Yverdon de 1467 à 1478, George de Villier de 1478 à 1482, Jean de Tretorens de 1484 à 1487, Claude de Grailly en 1488, Claude Marchand (aussi vicaire général) dès 1490 à 1526, et enfin Jean de Chalex de 1532 à 1536. Ce sont là, sous le régime des commendataires, les véritables chefs du monastère de la reine Berthe. Autour d'eux gravitaient, comme nous l'avons dit précédemment, le doyen, le sacristain, le chantre, le chambrier, l'aumônier; quant à l'office de la pitance il avait été supprimé par Jean de Grailly son dernier titulaire.

(A suivre)

Maxime REYMOND.

¹ A. C. V., *Reg. cop. Payerne et Nouveaux titres.*
A. C. V., *Reg. cop. Payerne et Nouveaux titres.*